

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne -Franche-Comté		
AVIS N° 2019 – 01		
Date validation : 21/03/2019	Objet : ZNIEFF de Bourgogne – Franche-Comté	Vote : unanimité.

Examen par le Groupe de travail « ZNIEFF » du CSRPN

Le groupe de travail s'est réuni le 06 mars 2019 pour :

- travailler sur une méthodologie ZNIEFF commune à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- évoquer des projets de demande de classement en ZNIEFF d'un étang à Magny-Sur-Tille (21) et de 3 pelouses sèches dans le Jura.

Ces éléments ont été présentés par Gwladys BUFFAT, représentant la DREAL et Vincent VILCOT de la SHNA, secrétariat scientifique pour l'inventaire des ZNIEFF en Bourgogne.

Le GT a désigné Nicolas VARANGUIN comme rapporteur.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 21 mars 2019, les membres du CSRPN ont entendu la présentation de Nicolas VARANGUIN (SHNA) et Gwladys BUFFAT (DREAL).

Considérant :

- la demande du CSRPN du 11 décembre 2018 de réunir le groupe de travail pour travailler spécifiquement sur la méthodologie globale, au regard de la méthodologie de 2014 et des notes du MNHN,
- la demande du CSRPN du 11 décembre 2018 de travailler sur les listes déterminantes des groupes taxonomiques à l'échelle de la région BFC,
- la nécessité d'harmoniser les méthodes de création de ZNIEFF à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté,
- la nécessité de séparer la méthode portant sur la stratégie de création des ZNIEFF et celle sur l'élaboration de la liste des espèces déterminantes,

Le CSRPN :


- valide l'approche proposée par le groupe de travail pour créer une liste d'espèces déterminantes BFC avec l'appui d'un arbre décisionnel, qui reste à affiner sur certains groupes taxonomiques, notamment dans l'entomofaune,
- approuve le calendrier d'élaboration de la liste des espèces déterminantes (oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères) en vue de sa validation au CSRPN du 12 décembre 2019,
- approuve le fait que la liste des espèces déterminantes soit mise à jour lors des révisions des listes rouges,
- valide la proposition de traitement du statut confidentiel des espèces par le groupe de travail SIGOGNE « données sensibles »,
- confirme que le travail de mise à jour doit se poursuivre pour l'instant sur la base des listes déterminantes des anciennes régions,
- confirme que les propositions de nouvelles ZNIEFF sont ajournées dans l'attente de cette nouvelle méthodologie,

Le CSRPN demande :

- que des experts du CSRPN puissent être sollicités pour la relecture de la liste des espèces déterminantes,
- qu'une attention particulière soit portée sur les limites des petites régions lors de la réalisation de la liste (critères géographiques à justifier le cas échéant).

Le CSRPN émet un avis favorable sur la méthodologie de travail du groupe de travail ZNIEFF.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU